

*SUR la maladie de Mesdames ; par Mr. le
MIERRE. Avec cette Epigraphe :*

*Arâ sub unâ se vovet Hostia
Triplex.*

SANTEUIL.

A Paris 1774. Chez Monory Libraire de
S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé,
rue de la Comédie Française. in-8°.

MR. le Mierre a célébré dans ces vers l'attachement des Princesses de France pour leur auguste Pere ; elles ne l'ont point abandonné pendant sa maladie ; lorsqu'on leur représenta le danger qui les menaçoit, & qui leur faisoit une loi de ne point s'y s'exposer , elles répondirent avec cette dignité & ce sentiment que l'on aime à voir auprès du Thrône. "La nature nous impose l'obligation de servir l'auteur de nos jours ; nées loin du Thrône , dans une condition ordinaire , nous aurions imité nos égales ; nous serions restées autour d'un pere, d'un frere, d'une mere ; nous aurions mérité des reproches si nos craintes nous en avoient écartées au moment où nos soins, notre tendresse leur devenoient plus nécessaires." La nature doit parler avec la même force dans tous les cœurs sans exception de rang ; la vie de l'Héritier du Thrône ne lui appartient point ; elle est à ses sujets ; c'est pour eux qu'il la conserve , & c'est un devoir en lui de se prêter à leurs vœux & aux ménagemens qu'ils exigent pour la conserver ; ils ont le droit de l'exiger de lui ; la notre n'a pas la même importance ;